e 2 0
u 1 8
· a t

Dimension
parlementaire
Présidence autrichienne
du Conseil de
l'Union européenne

RÉPUBLIQUE D'AUTRICHE
Parlement

Séance plénière de la LX COSAC
18-20 novembre 2018, Vienne
Contribution de la LX COSAC

1. SECURITE ET LUTTE CONTRE LA MIGRATION ILLEGALE

1.1. La COSAC rappelle la nécessité pour l'UE d'adopter une approche globale et unifiée en matière de migration, qui assure la cohérence entre les politiques intérieures et extérieures, basée sur les principes et valeurs sur lesquels l'UE est construite, tout en englobant l'ensemble des routes migratoires. Il est donc nécessaire de se concentrer sur une politique légale, sûre et ordonnée de la migration, dans le respect du droit d'asile et du principe de non-refoulement, ainsi que sur une réponse efficace et à long terme aux défis humains, sociaux et politiques que posent les migrations irrégulières et les déplacements forcés qui exige une coopération renforcée avec les pays d'origine et de transit et les pays tiers accueillant des réfugiés bénéficiaires d'une protection internationale ou des demandeurs d'asile dans le cadre d'un partenariat élargi afin de s'attaquer aux causes profondes de ces phénomènes, et briser le modèle commercial de la traite de personnes et du trafic des migrants. La COSAC souligne également la nécessité d'un Régime d'asile européen commun fondé sur un juste équilibre entre responsabilité et solidarité et encourage la mise en œuvre des paragraphes 5 et 6 des conclusions du Conseil européen du 28 juin 2018.

1.2. La COSAC considère indispensable d'intensifier les efforts déployés aux frontières extérieures de l'UE pour les protéger dans le but d'empêcher l'entrée irrégulière dans l'UE, de lutter contre la traite et le trafic d'êtres humains et d'éviter toute perte de vies humaines en mer. La COSAC reconnaît l'importance de Schengen et de sa réforme, y compris l'avancement du processus d'élargissement de Schengen à condition que tous les critères soient remplis, pour protéger les frontières extérieures de l'UE. Elle souligne également la nécessité de redoubler d'efforts pour accélérer le retour effectif des migrants en situation irrégulière, conformément aux principes fondamentaux du droit international et communautaire.

Conformément aux conclusions du Conseil européen du mois d'octobre, la COSAC estime que les accords de réadmission existants et les nouveaux accords conclus devraient être entièrement mis en œuvre, de manière non discriminatoire envers tous les États membres, tout en créant et appliquant l'effet de levier nécessaire en ayant recours à l'ensemble des politiques, instruments et outils communautaires pertinents. Il est nécessaire de déployer des efforts supplémentaires pour mettre pleinement en œuvre la déclaration UE-Turquie vis-à-vis de tous les États membres de l'UE.

1.3. La COSAC accueille favorablement les propositions de la Commission sur la Directive « retour » pour les immigrés clandestins, le Bureau européen d'appui en matière d'asile et l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes[1], en garantissant l'utilisation la plus efficace des ressources et en développant des normes minimales communes de surveillance des frontières extérieures et dans le respect de la responsabilité et des compétences des États membres et en assurant un contrôle parlementaire effectif. Dans le même temps, la COSAC invite toutes les parties concernées à faire avancer les discussions en vue de parvenir à un accord sur la réforme du Règlement Dublin qui garantira une approche plus équitable avec un partage plus efficace des charges. En ce qui concerne la réforme d'un nouveau Régime d'asile européen commun, la COSAC souligne la nécessité de trouver rapidement une solution à l'ensemble du paquet et invite le Conseil à poursuivre les travaux en vue de les mener à bien le plus rapidement possible.

1.4. La COSAC rappelle que les chefs d'État ou de gouvernement de l'UE se sont réunis lors d'une réunion informelle à Salzbourg, les 19 et 20 septembre 2018, pour discuter de questions importantes liées à la sécurité intérieure. Ils ont également fait le point sur les progrès réalisés et ont convenu, entre autres, de lutter davantage contre toute forme de cybercriminalité, manipulation ou désinformation. À cet égard, la COSAC appelle à des mesures pour lutter contre les activités illégales et malveillantes sur Internet et pour instaurer une cybersécurité forte dans le respect des droits fondamentaux en particulier en matière de protection de la vie privée. Les travaux sur toutes les propositions récentes de la Commission devraient être achevés avant la fin du cycle législatif.

1.5. La COSAC souligne l'importance des mesures visant à renforcer la capacité à prévenir et à répondre efficacement à la radicalisation et au terrorisme. Elle soutient les mesures prises récemment pour améliorer l'interopérabilité des systèmes d'information et des bases de données ainsi que pour consolider la capacité de l'Union à gérer les crises et renforcer la

[1] COM(2018) 634 final, COM(2018) 633 final et COM(2018) 631 final.

cohérence et l'efficacité des mécanismes communautaires et nationaux de réponse aux crises.

2. ASSURER LA PROSPERITE ET LA COMPETITIVITE PAR LE NUMERIQUE

2.1. La COSAC souligne que, afin d'ancrer la prospérité et la compétitivité dans la durée de l'UE, son cadre réglementaire devrait évoluer en fonction des avancées technologiques rapides. Il est essentiel que l'UE évite systématiquement toute réglementation excessive et progresse dans les domaines de l'innovation et du numérique.

2.2. La COSAC invite les co-législateurs à faire avancer rapidement les travaux sur les propositions relatives à la fiscalité numérique et sur le dernier paquet de données, publié par la Commission en avril 2018, ainsi qu'à fournir des résultats concernant les propositions législatives restantes concernant le marché unique du numérique, y compris la proposition de règlement sur la protection de la vie privée dans le domaine des communications électroniques, qui est le dernier instrument nécessaire pour mettre à jour le cadre juridique de l'UE en matière de protection des données, avant la fin du cycle législatif en cours. Dans la lignée du Conseil européen, la COSAC se félicite des travaux en cours des Institutions européennes et des États membres sur un plan coordonné concernant l'intelligence artificielle.

2.3. La COSAC se félicite que la proposition de la Commission pour le programme « Horizon Europe » maintienne des instruments de financement bien établis, mais tout en insufflant un nouvel élan, que ce soit par rapport au Conseil européen de l'innovation (CEI) ou à une plus forte orientation sur des missions spécifiques dans les travaux de recherche et d'innovation. La COSAC soutient le développement des principales capacités visées par le programme pour une Europe numérique comme le calcul à haute performance, l'intelligence artificielle, la cybersécurité et les compétences numériques avancées, ainsi que leur large utilisation par les entreprises et les administrations publiques et leur accessibilité dans tous les secteurs de l'économie et de la société. Par ailleurs, le respect des droits fondamentaux, et notamment des droits à la vie privée et à la protection des données à caractère personnel, doit être assuré et dûment intégré dans le développement de ces initiatives.

2.4. La COSAC s'inquiète de la persistance du fossé numérique entre hommes et femmes dans l'UE, qui compromet les progrès dans ce domaine. Les femmes sont sous-représentées à tous les niveaux du secteur numérique en Europe. Bien que ce secteur connaisse une croissance rapide, créant des centaines de milliers d'emplois chaque année, la part des femmes dans ce secteur décroît. Pour contrer cette évolution, la COSAC soutient les initiatives de la Commission visant à combattre les stéréotypes, à investir dans et à renforcer les compétences numériques, et à faciliter la participation des femmes à l'entrepreneuriat et à

l'innovation dans le secteur numérique.

3. BALKANS OCCIDENTAUX / EUROPE DU SUD-EST ET VOISINAGE DE L'UE

3.1. Avec la Présidence autrichienne du Conseil de l'UE, la COSAC réaffirme son soutien et son engagement renforcé en faveur de l'élaboration d'une perspective européenne concrète avec des résultats mesurables pour les partenaires des Balkans occidentaux / d'Europe du Sud-Est conformément à leurs performances individuelles et fondés sur des valeurs et principes communs, tels que la démocratie, l'État de droit, la bonne gouvernance, la liberté d'expression et l'indépendance des médias, le respect des droits de l'Homme, la réconciliation et les relations de bon voisinage, ainsi que la lutte contre la corruption et le crime organisé.

3.2. La COSAC se félicite de la Déclaration commune sur la coopération régionale et les relations de bon voisinage, de la Déclaration commune concernant les personnes disparues et la Déclaration commune sur les crimes de guerre signées dans le cadre du processus de Berlin lors du Sommet des Balkans occidentaux à Londres, le 10 juillet 2018, et le programme d'actions prioritaires de Sofia adopté au Sommet UE-Balkans occidentaux à Sofia, le 17 mai 2018. La COSAC soutient la Présidence autrichienne du Conseil de l'UE pour faire avancer le programme de travail.

3.3. La COSAC souligne la nécessité de fournir des fonds appropriés pour les nouveaux États membres potentiels de l'UE dans le prochain cadre financier pluriannuel.

3.4. Tout en reconnaissant les progrès réalisés par les partenaires des Balkans occidentaux / d'Europe du Sud-Est, la COSAC réaffirme que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour accélérer les processus, y compris le renforcement des institutions démocratiques et la réforme de l'administration publique, et obtenir des résultats irréversibles et durables. La COSAC souligne également la nécessité de maintenir des efforts continus et soutenus pour régler les différends bilatéraux en suspens dans la région, y compris les différends frontaliers, accroissant ainsi la stabilité et la prospérité dans la région. La COSAC se félicite des évolutions positives dans la région, en particulier de l'accord historique entre l'Ancienne République yougoslave de Macédoine et la Grèce dans le différend de longue date sur le nom.

3.5. La COSAC appelle les partenaires des Balkans occidentaux / d'Europe du Sud-Est à renforcer leur capacité de résistance face aux interférences étrangères déstabilisantes et à la désinformation et à sceller leurs choix stratégiques en se conformant pleinement à la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE.

3.6. Afin de souligner l'importance de tous les pays voisins, la COSAC reconnaît l'importance

du Partenariat oriental et souligne le fait que le succès du Partenariat oriental ne peut être atteint que par le biais d'efforts conjoints de toutes les institutions européennes, des États membres de l'UE et des pays membres du Partenariat oriental eux-mêmes. La COSAC réitère la nécessité de maintenir les sanctions contre la Russie tant que les accords de Minsk ne sont pas entièrement mis en œuvre.

3.7. La CSP, en tant que partie intégrante de la politique de sécurité et de défense commune, vise à contribuer à la stabilité et à la sécurité dans le contexte géographique de l'Union européenne. La COSAC considère cette coopération comme un instrument de renforcement de la Défense européenne.

4. BREXIT – SITUATION ACTUELLE

4.1. La COSAC salue la pleine confiance des dirigeants de l'UE27 en Michel Barnier comme négociateur en chef de l'Union et leur détermination à rester unis, tel que réaffirmé lors de la réunion du Conseil européen (article 50) du 17 octobre 2018. La COSAC souligne que l'intégrité du marché intérieur et la compétence de la Cour de justice de l'Union européenne sur les principes du marché intérieur doivent être préservées.

4.2. La COSAC souligne que l'accord du Vendredi Saint doit être protégé sans conditions par tout résultat de négociation afin de fournir aux citoyens une solution durable. La COSAC souligne la nécessité d'une solidarité envers l'Irlande.

4.3. La COSAC se félicite du projet d'accord de retrait et encourage le négociateur en chef de l'Union européenne à poursuivre ses efforts pour parvenir à un accord sur la Déclaration politique concernant les relations futures.

4.4. La COSAC souligne l'importance d'une coopération au niveau interparlementaire avec le Royaume-Uni après le Brexit, et examinera les modalités possibles pour sa propre coopération continue avec le Royaume-Uni une fois que l'accord de retrait sera conclu et le cadre des relations futures R.-U. – UE sera connu.

5. POLITIQUE CLIMATIQUE ET UNION DE L'ENERGIE

5.1. La COSAC réaffirme l'engagement de l'Union européenne et de ses États membres à mettre en œuvre l'Accord de Paris rapidement et dans son intégralité et à continuer à jouer un rôle moteur dans la lutte contre le changement climatique, notamment en adoptant les propositions législatives en suspens à l'échelon européen. L'Accord demeure une pierre

angulaire des efforts déployés à l'échelle mondiale pour lutter efficacement contre les changements climatiques qui affectent toute la planète. À la lumière du récent rapport du GIEC, la COSAC souligne la nécessité de limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre les efforts de la limiter à 1,5°C.

5.2. La COSAC se félicite du projet d'Union de l'énergie et de tous les efforts visant à renforcer la sécurité et le caractère durable de la politique énergétique. La COSAC soutient l'approche globale qui place l'Union européenne à l'avant-garde de la lutte contre le changement climatique et qui vise l'augmentation de la part d'énergies renouvelables produites. En vue de la COP24, qui se tiendra en Pologne à partir du 3 au 14 décembre 2018, la COSAC espère l'adoption de règles de mise en œuvre ambitieuses et exhaustives de l'Accord de Paris.

5.3. La COSAC considère que le projet d'Union de l'énergie peut apporter une contribution substantielle à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris. En particulier, la COSAC souligne que la promotion des énergies renouvelables contribue à la réalisation des objectifs fixés dans l'Accord de Paris. Dans le même temps, l'utilisation des énergies renouvelables permet de réduire la dépendance de l'Union européenne à l'égard des importations d'énergie.

5.4. La COSAC approuve les mesures conduisant à une adoption rapide et complète du train de mesures sur l'énergie propre, en particulier toutes les mesures prises pour créer un marché intérieur de l'électricité et pour améliorer la préparation aux risques au sein de l'Union européenne. En outre, la COSAC est favorable à la création d'un système de gouvernance de l'Union de l'énergie qui intègre la planification climatique et énergétique dans un cadre unique, car cela instaurerait un mécanisme de coopération capable de superviser la mise en œuvre des objectifs de la politique climatique et énergétique de l'UE à l'horizon 2030.

5.5 La COSAC note qu'un certain nombre d'États membres dépendent d'un seul fournisseur d'énergie, ce qui rend l'Union européenne - le premier importateur mondial d'énergie - particulièrement vulnérable. La COSAC soutient tous les efforts visant à maximiser l'utilisation des sources d'énergie indigènes entièrement en accord avec les objectifs climatiques et à sécuriser l'approvisionnement énergétique et encourage la diversification des sources d'énergie. La COSAC rappelle que les mesures prises pour protéger l'environnement et accroître la production d'énergie renouvelable contribuent également à la compétitivité de l'Union européenne. Dans ce contexte, la COSAC souligne l'importance de la recherche et du développement. En outre, la COSAC soutient la promotion de nouvelles technologies énergétiques et de solutions innovantes.

5.6. L'énergie doit rester abordable pour les citoyens et les entreprises. Tout en préconisant

des plans d'action en faveur de la protection du climat et de l'environnement, la COSAC souligne la nécessité d'assurer un avenir durable pour l'industrie et les entreprises ainsi qu'une concurrence équitable. Il ne faut pas perdre de vue que l'énergie doit rester abordable et l'industrie européenne compétitive, tout en prenant en compte les besoins spécifiques des industries à forte intensité énergétique.

5.7. La COSAC rappelle que la lutte contre le changement climatique doit rester l'un des axes majeurs de la politique environnementale de l'Union européenne sans négliger, dans le même temps, les autres causes de pollution de l'environnement. Dans ce contexte, la COSAC note que les plastiques et, en particulier, les micro-plastiques sont une source de pollution majeure, en particulier des eaux intérieures et des océans. La COSAC attache de l'importance au renforcement de la lutte contre la pollution plastique et à l'arrêt de l'utilisation des micro-plastiques dans différents groupes de produits. La COSAC approuve les mesures visant à réduire les déchets plastiques, en particulier les plastiques à usage unique.

5.8. La COSAC se félicite des activités du programme LIFE de l'Union européenne qui soutient l'action climatique et les projets de protection de l'environnement et de conservation de la nature dans toute l'UE. La COSAC souligne l'importance de tels projets.

6. UNE UNION EUROPEENNE TRANSPARENTE ET PLUS PROCHE DE SES CITOYENS A LA LUMIERE DES PROCHAINES ELECTIONS AU PARLEMENT EUROPEEN

6.1. La COSAC souligne le rôle clé du principe de subsidiarité pour rapprocher l'Union européenne de ses citoyens. Les décisions doivent être prises aussi ouvertement et de manière aussi proche que possible des citoyens.

6.2. La COSAC accueille favorablement le rapport de la Task force sur la subsidiarité, la proportionnalité et « faire moins mais de manière plus efficace », et la récente communication de la Commission européenne intitulée « Les principes de subsidiarité et de proportionnalité : Renforcer leur rôle dans l'élaboration des politiques de l'UE » ainsi que les recommandations incluses pour rendre la subsidiarité plus active et visible.

6.3. La COSAC souligne l'importance majeure de l'implication des parlements nationaux dans les processus politiques et législatifs au niveau européen pour assurer un degré élevé de transparence, d'efficacité et d'acceptation du public. La COSAC encourage les institutions de l'UE et les parlements nationaux et régionaux, les autorités régionales et locales ainsi que la société civile à travailler ensemble afin d'améliorer l'échange d'idées entre les parlements, les autorités et les citoyens dans toute l'Union européenne.

6.4. La COSAC accueille favorablement les propositions de la Commission européenne à améliorer la communication avec les autorités régionales et locales et à prendre en compte leurs spécificités dans les consultations générales. La COSAC invite les autorités régionales et locales à intensifier leur interaction avec la Commission européenne.

6.5. La COSAC considère que le rapport de la Task force sur la subsidiarité, la proportionnalité et « faire moins mais de manière plus efficace » et la Communication de la Commission européenne intitulée « Les principes de subsidiarité et de proportionnalité : Renforcer leur rôle dans l'élaboration des politiques de l'UE » constituent une bonne base pour les délibérations futures. Ayant à l'esprit le point de vue exprimé par la COSAC dans les conclusions de la LVIII COSAC concernant la procédure de mise en place de la Task force, la COSAC souligne l'importance que les parlements nationaux et le Parlement européen soient invités à participer de manière active à ces discussions. Ces discussions devraient porter entre autres sur l'extension du délai de huit semaines pour la présentation d'avis motivés dans le cadre du mécanisme de contrôle de la subsidiarité en excluant les périodes de congés du décompte et en envisageant l'introduction d'un délai de douze semaines, ainsi que sur la question de donner aux parlements nationaux la possibilité supplémentaire de s'exprimer sur la proportionnalité et la base juridique d'une proposition législative dans un avis motivé, compte tenu du fait que certaines modifications peuvent être obtenues sans modification du traité. La COSAC réitère qu'elle apprécie la procédure du « carton vert » comme extension du dialogue politique entre la Commission européenne et les parlements nationaux.

6.6. La COSAC salue les efforts des institutions de l'UE vers plus de transparence. À cet égard, la COSAC reconnaît les efforts en cours de la part du Conseil de réviser ses normes de transparence législative et salue l'appel pour plus de transparence de la part du Médiateur européen et des parlements nationaux et salue ce développement. La COSAC suivra avec soin les discussions du Conseil et invite le Conseil à faire rapport de tout progrès sur ces réflexions en temps utile et réitère les conclusions au paragraphe 2.8. de la Contribution de la Plénière de la LVIII COSAC (Estonie) et au paragraphe 2.6./2.7. de la Contribution de la Plénière de la LIX COSAC (Bulgarie). En ce qui concerne la proposition de la Commission européenne relative à un registre de transparence obligatoire, la COSAC appelle toutes les parties prenantes à aborder cette question de manière constructive.

6.7. La COSAC souligne que la représentation des citoyens de l'Union européenne au Parlement européen est basée sur des élections libres et justes. Au niveau européen, les partis politiques servent de lien direct entre les citoyens et le système politique, et contribuent à la transparence et à une meilleure compréhension des processus décisionnels de l'Union européenne.

6.8. Dans la perspective des prochaines élections européennes du 23 au 26 mai 2019, la COSAC apprécie les efforts des institutions de l’UE pour renforcer la résilience démocratique en Europe. Garantir la transparence de la publicité politique en ligne, lutter contre les campagnes de désinformation, améliorer les règles de financement des partis politiques européens et renforcer la cybersécurité sont des mesures importantes pour lutter efficacement contre les nouveaux types de menaces qui pèsent sur des élections libres et justes.

6.9. La COSAC encourage tout citoyen européen à participer activement dans les prochaines élections européennes. De plus, la COSAC rappelle que tout citoyen de l'Union européenne doit aussi avoir le droit de participer directement à la vie démocratique de l'Union, entre autres, par l'Initiative citoyenne européenne.